

Nombre de membres
En exercice : 11
Présents : 9
Pouvoirs : 0
Votants : 9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 DECEMBRE 2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le vingt décembre à dix-huit heures 30, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire
Date de convocation : 16 décembre 2024**

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, DEBRUYNE Caroline, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, FRANQUELIN Florentin

Absent(s) excuse (s): BROUHENA Christelle, LAROCHE Romain

Absent(s) non excusé(s) :

Pouvoir(s)

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie- Pierre

**595-CHOIX MAITRE D'ŒUVRE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE
TRANCHE 4 LE BOURG ET TRAVAUX PARKING ET CIMETIERE**

M le maire rappelle au conseil que la commune a jusqu'à présent confié la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet ARCAMZZO, conformément au marché signé en date du

Ce marché prévoit une rémunération de la société ARCAMZZO à hauteur de 5% HT du montant HT des travaux

La société ARCAMZZO a fait savoir par mail en date du 04 avril 2024, qu'elle ne pouvait plus continuer à assurer cette prestation à ce tarif et a proposé pour la réalisation de tranche 4 ainsi que les travaux d'aménagement de l'entrée du cimetière et du parking une rémunération de 5,53%

Après négociation, ce pourcentage a été ramené à 5,52% le 03 décembre 2024

Une consultation auprès d'un autre cabinet, CONCEPT VRD, il a été obtenu une offre à hauteur de 5,50 % HT du montant des travaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

-ACCEPTE, le devis en date du 09 décembre 2024, de la société CONCEPT VRD 221 Avenue des Noëls 41350 -VINEUIL, pour la phase DCE des travaux tranche 4 « *Aménagement sécuritaires traversée du bourg RD 63* » et « *Aménagements de l'entrée et du parking du cimetière* » pour la somme de 11 880, 00 € HT

-AUTORISE, M le maire à signer le marché correspondant et tout document s'y rapportant

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire, LIONS Gilles

La secrétaire de séance, FICHTEN Marie-Pierre

Certifié exécutoire le 14 janvier 2025

Transmis en préfecture le 14 janvier 2025